



Hérault Les Chœurs ! 2026

En toute transparence !

Le conseil Départemental de l'Hérault nous accorde la mise à disposition du Domaine départemental du Château d'O pour le :

Dimanche 07 Juin 2026

Cela signifie que nous pourrons, comme cette année, utiliser le terrain nu pour installer les scènes et les points de restauration.

Vous devez savoir !

Jusqu'à **l'édition 2024** le domaine était mis à disposition avec toute la logistique.

- Matériel scénique (estrade, bancs, tables etc...)
- Matériel de sonorisation (tables de mixages, micros, enceintes, éclairage si cela s'avérait nécessaire)
- Techniciens sons
- Personnels de sécurité des personnes et incendie...
- Personnel de maintenance électrique...

La valorisation en comptabilité publique s'élevait à **plusieurs dizaines de milliers d'euros**
Nous ne serons jamais assez reconnaissants au Conseil Départemental de nous avoir offert ce soutien.

Pour **l'édition 2025**, nous avons du prendre à notre charge toute la logistique en réduisant la « voilure » en passant de 8 à 5 scènes (maintenance oblige) et de 70 à 50 ensembles vocaux.

Nous avons mobilisé nos fonds propres à hauteur de :

10 000 euros.

Pour **l'édition 2026** !

Voici la situation.

En raison des contraintes budgétaires des collectivités locales et Départementales et la mise en place de nouvelles mesures de mise à disposition, très restrictives, nous avons perdu toute la logistique qui jusqu'en 2024 nous était accordée.

Cela signifie que nous devons trouver le financement nécessaire.

Dans une configuration idéale et pour maintenir notre exigence de qualité à 7 ou 8 scènes notre **budget prévisionnel** s'élève à minima à :

18 000 euros

Structure de notre budget prévisionnel

Nous faisons appel à subventions :

- Métropole Montpellier Méditerranée : **6000 euros**
- Conseil Départemental **6000 euros**
- DRAC (*direction régionale des affaires culturelles*. Service déconcentré du ministère de la Culture en Occitanie) **6000 euros**

Conscients que n'obtiendrons pas la totalité des sommes demandées (loin s'en faut) nous avons lancé une souscription à hauteur de : **8000 euros**

Et enfin si les conditions financières étaient favorables mais encore insuffisantes nous pourrions mobilier nos fonds propres mais dans des proportions bien moindres pour ne pas mettre notre situation financière en grand danger.

**Nous prendrons la décision d'engager la programmation de
« Hérault les Chœurs ! 2026 »
au cours de notre commission d'arbitrage budgétaire
du 15 janvier 2026**

En conclusion,

Nous mettons tout en œuvre pour que perdure le seul véritable festival du chant choral amateur.

De votre côté faites-nous confiance et réservez d'ores et déjà la date du 7 juin !

Philippe GUIDERDONI
Président de la



Et son bureau exécutif

NB :

Financement participatif

Lien direct **ICI** OÙ





Le premier ministre a approuvé la nouvelle posture du plan VIGIPIRATE pour la période « été-automne 2025 », applicable à compter du 1er juillet 2025 et jusqu'à nouvel ordre.

L'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « urgence attentat » au regard de l'état de la menace terroriste et de l'instabilité au Proche et Moyen Orient.

Dans ce contexte la nouvelle posture, marquée par des périodes de congés scolaires et de fêtes religieuses maintient l'accent sur :

- la sécurité des lieux de culte et des établissements scolaires ;
- la sécurité des rassemblements festifs, culturels et religieux ;
- la sécurité des transports et des bâtiments publics et institutionnels ;
- la sécurité du numérique.